

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 JUILLET à 18h30

L'an deux mil dix-huit le 5 Juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 28 Juin deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUILBOT Johan, Maire.

Présents : BERNARD Danielle, CARRE Liliane COULON Georges, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, LEIGLAT Marc, LIGOUT Catherine OUVRARD Sébastien, PAIN Jacky, THOMAS Yoann,

Excusé avec pouvoir : BLAINEAU Pascal donne pouvoir à PAIN Jacky

Excusé : FAVREAU Claude

Absent : MINETTE Aurélien

Secrétaire de séance : GIRARD Pascale

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 46 Emprunt 400.000 € auprès de la Banque Postale -Complexe scolaire
- 47 Restauration des archives communales - Devis
- 48 Assainissement – Convention avec la SAUR
- 49 Balayage mécanisé des rues - Devis
- 50 Assainissement collectif des Mottes
- 51 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire à Saint Jean de Beugné – Avenant n°1 au Lot n°5
- 52 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire à Saint Jean de Beugné – Devis Vendée Eau Convention N°06-035-2018

20180705-01 - Emprunt 400.000 € auprès du Crédit Agricole - Complexe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 700.000 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le financement du projet ci-dessus désigné, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :

1. **Décide** de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE :

- montant :	700.000. €
- pour une durée de	20 ans
- Périodicité :	trimestrielle.
- Amortissement	progressif
- taux fixe :	1.59 %
- frais de dossier :	700 €

2. **Prend** l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
3. **Prend** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
4. **Confère** en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur GUILBOT, le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

20180705-02 - Restauration des archives communales - Devis

Monsieur le Maire indique que lors de campagne de numérisation de certains documents de la commune, le services des Archives Départementales du Département de la Vendée se sont rendus compte du mauvais état de certains d'entre eux. Un devis des Ateliers Benoist Claude nous est parvenu pour la restauration de l'état civil Table Décennale 1630-1792 et pour celui des registres des délibérations du Conseil Municipal 1924-1952 pour un cout HT de 641.50 €.

Monsieur le Maire souligne que nous pouvons solliciter le Conseil Départemental pour un subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxes du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis pour un montant HT de 641.50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à **SOLLICITER** toutes les aides financières auxquelles cette dépense peut prétendre et à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

20180705-03 - Assainissement – Convention avec la SAUR

Monsieur le Maire indique que la convention avec la SAUR concernant la vérification des branchements, au contrôle de nos Postes de Refoulement (4), aux inspections télévisuelles, aux hydro curages etc., est arrivée à échéance le 16 février 2018.

Le renouvellement de ladite convention nous est proposée par la SAUR pour une durée d'1 an avec un forfait annuel nous est demandé par la SAUR soit 3.318 € HT.

Cependant pour des besoins occasionnels, les coûts de ces prestations seront les suivants

• Intervention non programmée (agent)	40.40€ HT/Heure
• Intervention non programmée (technicien)	52.00€ HT/Heure
• Hydrocurage (1 personne)	99.94€ HT/Heure
• Hydrocurage (2personnes)	133.00€ HT/Heure
• Hydrocurage	1.33 € HT/ml
• Inspection télévisuelle	1.64 € HT/ml

La SAUR procédera au contrôle de raccordement chez tous les demandeurs pour une prestation de 68 € HT, coût à la charge de commune et avec un déplacement pour 2 contrôles minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAUR pour le rôle désigné ci-dessus et pour un montant forfaitaire de 3.318€ avec une prise d'effet au 19 Février 2018 pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 18 Février 2019

20180705-04 - Balayage mécanisé des rues - Devis

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux devis pour le balayage mécanisé de la RD 137 pour un durée de 6 mois.

GUYONNET TP	95 € HT le passage
BODIN	115 € HT le passage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise **GUYONNET TP** pour un balayage de la voirie communale Juillet à Décembre 2018 pour un forfait de **95 € HT le passage**

20180705-05 - Assainissement collectif des Mottes

Monsieur le Maire rappelle que depuis 3 années une étude diligentée par le Cabinet SICAA étant en cours afin d'étudier la possibilité de réaliser un réseau d'assainissement collectif sur le village des Mottes. Après différents échanges avec les propriétaires fonciers susceptibles de recevoir un système de lagunage pour cette installation, il en résulte qu'aucun accord n'a pu être trouvé.

Monsieur le Maire informe également que le projet à ce jour ne serait pas subventionné à une hauteur raisonnable pour la collectivité et les futurs usagers et que le prix de l'eau deviendrait inabordable sans ces participations financières non négligeables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (un contre)

DECIDE d'arrêter l'étude en cours auprès de la SICAA concernant l'installation d'un réseau d'assainissement collectif sur le village des Mottes et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention)

DEMANDE à ce que l'assainissement non collectif (dit autonome) soit une mesure applicable sur le village des Mottes de Saint Jean de Beigné

20180705-06 - Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire à Saint Jean de Beigné – Avenant n°1 au Lot n°5

Monsieur le Maire rappelle que

CONSIDERANT que le lot n°5 "Couverture Tuile" relatif au marché "Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire à Saint Jean de Beigné" a été attribué à l'entreprise COUTAND pour un montant global de 58.354,26 € HT soit 70 025.11€ TTC.

CONSIDERANT qu'une révision et demoussage des toitures existantes doivent être réalisés.

CONSIDERANT le devis présenté par l'entreprise COUTAND le 22/06/2018 :

Montant de l'avenant HT : 6 902.64 € HT soit 8 28317 € TTC

Nouveau Montant du marché TTC : 65 256.90 € HT soit 78 308.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

PREND ACTE du devis émis par l'entreprise COUTAND

Le nouveau montant du marché HT est fixé à 65 256.90 € HT soit 78 308.28 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché précité,

20180705-07 - Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire à Saint Jean de Beigné – Devis Vendée Eau Convention N°06-035-2018

Monsieur le Maire informe avoir reçu un devis émanant de Vendée Eau concernant le dévoiement de réseau relatif à la desserte en eau potable pour les travaux de Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire.

Ce devis s'élève à 11.407,09 € HT soit 13.688,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis pour la somme de 13.688,51 € TTC au profit de Vendée Eau,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Les délibérations numérotées 2201807053-01 à 2201807053-07 ont été publiées le 11 juillet 2018 et
 transmises en préfecture le 11 juillet 2018.
 Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		FAVREAU Claude	
GAUTRON Bruno		CARRE Liliane	
PAIN Jacky		BERNARD Danielle	
BLAINEAU Pascal		COULON Georges	
GIRARD Pascale		LEIGLAT Marc	
LIGOUT Catherine		MINETTE Aurélien	
OUVRARD Sébastien			
THOMAS Yoann			